



BILAN SOCIAL 2011

NATIXIS SA

BILAN SOCIAL 2011
CHAPITRE 1 - EMPLOI

1.1 EFFECTIF INSCRIT "CONVENTION COLLECTIVE" ET FONCTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE	page 1
1.1.1 "TOTAL CONVENTION COLLECTIVE" (Convention Collective de la Banque : C.C.) ET FONCTIONNAIRES	page 1
1.1.2 DONT CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)	page 2
1.1.3 DONT CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)	page 2
1.2 EFFECTIF PERMANENT TEMPS PLEIN	page 3
1.3 EFFECTIF MENSUEL MOYEN INSCRIT A CHAQUE FIN DE MOIS	page 3
1.4 REPARTITION PAR NATIONALITE DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE	page 4
1.5 REPARTITION PAR NIVEAU DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE	page 4
1.6 REPARTITION PAR AFFECTATION DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE	page 5
1.7 PYRAMIDE DES AGES	page 6
1.8 AGE MOYEN	page 6
1.9 PYRAMIDE DES ANCIENNETES GROUPE	page 7
1.10 ANCIENNETE MOYENNE DANS LE GROUPE	page 7
1.11 ENTREES	page 8
1.12 DEPARTS	page 8
1.13 EFFECTIF INTERIMAIRES	page 9
1.13.1 NOMBRE MOYEN MENSUEL D'AGENTS INTERIMAIRES	page 9
1.13.2 EFFECTIF INTERIMAIRES PAR MOTIF DE RECOURS	page 9
1.14 EFFECTIF CONTRATS EN ALTERNANCE	page 9
1.15 EFFECTIF STAGIAIRES ECOLE	page 10
1.16 EFFECTIF PERSONNEL HANDICAPE	page 10

CHAPITRE 2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1 FRAIS DE PERSONNEL	page 11
2.2 TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS	page 11
2.3 CHARGES SOCIALES	page 11
2.31 CHARGES DE RETRAITE	page 11
2.32 AUTRES CHARGES SOCIALES	page 11
2.4 EVENTAIL DES REMUNERATIONS	page 12
2.5 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES MOINS ELEVEES	page 12
2.6 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES	page 12
2.7 MOYENNE DES REMUNERATIONS FIXES ANNUELLES DE BASE	page 13
2.8 MOYENNE DES REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES	page 13
2.9 NOMBRE D'AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT	page 14
2.10 NOMBRE D'AMELIORATIONS DE SITUATION PAR PROMOTION	page 14
2.11 MONTANT DE LA RESERVE ANNUELLE DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT	page 15
2.12 MONTANT GLOBAL DES AVOIRS DETENUS SUR LE PEE ET LE PERCO	page 15
2.13 MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSE	page 15

BILAN SOCIAL 2011**CHAPITRE 3 - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE**

3.1 NOMBRE D'EXAMENS MEDICAUX	page 16
3.2 EXAMENS COMPLEMENTAIRES	page 16
3.3 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SANTE	page 16
3.4 NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET	page 16
3.5 NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRET DE TRAVAIL	page 17
3.6 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SECURITE	page 17
3.7 NOMBRE D'AGRESSIONS	page 17
3.8 NOMBRE DE PERSONNES FORMEES A LA SECURITE DANS L'ANNEE	page 17

CHAPITRE 4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1 NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES	page 18
4.2 NOMBRE DE POSTES COMPORTANT UN HORAIRE DECALE ET/OU DE NUIT	page 18
4.3 NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL	page 19
4.4 NOMBRE DE POSTES A HORAIRES VARIABLES	page 19
4.5 BUDGET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	page 20
4.6 CONGES EXPRIMES EN NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES	page 20

CHAPITRE 5 - FORMATION

5.1 MONTANT LEGAL DE L'OBLIGATION DE FORMATION	page 21
5.2 MONTANT REEL DES DEPENSES DE FORMATION	page 21
5.3 NOMBRE DE STAGIAIRES	page 21
5.4 NOMBRE D'HEURES DE STAGE	page 22
5.5 NOMBRE D'HEURES DE CONGES DE FORMATION	page 22
5.6 EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIES	page 22
5.7 STAGIAIRES ECOLES	page 23
5.8 RESULTATS AUX EXAMENS BANCAIRES	page 23
5.9 NOMBRE D'AGENTS AYANT DEMANDE A BENEFICIER D'UN CONGE DE FORMATION	page 23
5.10 FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNEE	page 23

BILAN SOCIAL 2011**CHAPITRE 6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES**

6.1 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'ENTREPRISE	page 24
6.2 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	page 24
6.3 NOMBRE DE REUNIONS DES COMMISSIONS DU COMITE D'ENTREPRISE	page 24
6.4 NOMBRE DE REUNIONS AVEC LES DELEGUES DU PERSONNEL	page 24
6.5 VOLUME GLOBAL DES CREDITS D'HEURES DE FONCTION	page 25
6.6 VOLUME GLOBAL DES JOURS DE CONGES ACCORDES POUR PARTICIPATION A DES ACTIVITES EXTERIEURES AU GROUPE	page 25
6.7 NOMBRE DE PROCEDURES ENGAGEES (instances paritaires ou judiciaires)	page 25
6.8 TAUX DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS	page 26
6.9 NOMBRE DE JOURNEES NON TRAVAILLEES DU FAIT DE GREVE	page 26
6.10 NOMBRE D'ENTRETIENS D'EVALUATIONS	page 26

CHAPITRE 7 - AUTRES CONDITIONS DE VIE DES SALARIES ET DE LEUR FAMILLE RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT

7.1 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU COMITE D'ENTREPRISE	page 27
7.2 MONTANT DES SOMMES CONSACREES AUX AVANTAGES SOCIAUX	page 27
7.3 POURCENTAGE DE LA CONTRIBUTION GLOBALE DE LA BANQUE PAR RAPPORT AU TOTAL DES REMUNERATIONS	page 28
7.4 PRETS AU PERSONNEL A TAUX PREFERENTIELS	page 28

1 - EMPLOI
1.1 EFFECTIF INSCRIT "CONVENTION COLLECTIVE" ET FONCTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE
1.1.1 "TOTAL CONVENTION COLLECTIVE" (Convention Collective de la Banque : C.C.) ET FONCTIONNAIRES

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus)

- travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Effectif inscrit total exprimé en équivalent temps plein : un agent est compté au prorata du temps contractuel de travail.

Nombre de contrats de travail

Année 2011			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	445	1 032	1 477
Cadres	3 476	2 040	5 516
Sous Total	3 921	3 072	6 993
Fonctionnaires	27	48	75
Total	3 948	3 120	7 068

Année 2010			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	493	1 092	1 585
Cadres	3 101	1 856	4 957
Sous Total*	3 594	2 948	6 542
Fonctionnaires	28	53	81
Total	3 622	3 001	6 623

Année 2009			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	490	1 131	1 621
Cadres	2 861	1 690	4 551
Sous Total	3 351	2 821	6 172
Fonctionnaires	30	55	85
Total	3 381	2 876	6 257

* y compris 276 collaborateurs hors conv coll bq
(255 ex Nx Sécurities, 21 ex CEGC)

Equivalent temps plein

Année 2011			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	440.61	978.22	1 418.83
Cadres	3 464.91	1 972.84	5 437.75
Sous Total	3 905.52	2 951.06	6 856.58
Fonctionnaires	27.00	46.51	73.51
Total	3 932.52	2 997.57	6 930.09

Année 2010			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	488.11	1 037.45	1 525.56
Cadres	3 091.81	1 790.36	4 882.17
Sous Total	3 579.92	2 827.81	6 407.73
Fonctionnaires	28.00	51.37	79.37
Total	3 607.92	2 879.18	6 487.10

Année 2009			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	484.11	1 072.74	1 556.85
Cadres	2 854.02	1 631.42	4 485.44
Sous Total	3 338.13	2 704.16	6 042.29
Fonctionnaires	29.86	53.10	82.96
Total	3 367.99	2 757.26	6 125.25

1 - EMPLOI
1.1.2 DONT CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus) - travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée, en excluant de ce fait le personnel sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Effectif inscrit total exprimé en équivalent temps plein : un agent est compté au prorata du temps contractuel de travail.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	439	1 020	1 459
Cadres	3 451	2 018	5 469
Total	3 890	3 038	6 928

Eq tps plein	3 874.52	2 917.26	6 791.78
---------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	486	1 083	1 569
Cadres	3 070	1 821	4 891
Total	3 556	2 904	6 460

Eq tps plein	3 541.92	2 783.81	6 325.73
---------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	488	1 125	1 613
Cadres	2 847	1 673	4 520
Total	3 335	2 798	6 133

Eq tps plein	3 322.13	2 681.16	6 003.29
---------------------	-----------------	-----------------	-----------------

1.1.3 DONT CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K ("hors classification" inclus) au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C., travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Effectif inscrit total exprimé en équivalent temps plein : un agent est compté au prorata du temps contractuel de travail.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	6	12	18
Cadres	25	22	47
Total	31	34	65

Eq tps plein	31.00	33.80	64.80
---------------------	--------------	--------------	--------------

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	7	9	16
Cadres	31	35	66
Total	38	44	82

Eq tps plein	38.00	44.00	82.00
---------------------	--------------	--------------	--------------

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	2	6	8
Cadres	14	17	31
Total	16	23	39

Eq tps plein	16.00	23.00	39.00
---------------------	--------------	--------------	--------------

1 - EMPLOI
1.2 EFFECTIF PERMANENT TEMPS PLEIN

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Cadres "Hors classification" inclus) - travaillant à temps plein, figurant à l'effectif et payés pendant toute l'année considérée, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	345	595	940
Cadres	2 638	1 291	3 929
Total	2 983	1 886	4 869

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	361	625	986
Cadres	2 345	1 137	3 482
Total	2 706	1 762	4 468

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	377	693	1 070
Cadres	2 392	1 142	3 534
Total	2 769	1 835	4 604

1.3 EFFECTIF MENSUEL MOYEN INSCRIT A CHAQUE FIN DE MOIS

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus)

- travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Précision : L'effectif moyen de l'année de référence est la moyenne des effectifs inscrits chaque fin de mois.

Année 2011

6 879.33

Année 2010

6 433.90

Année 2009

6 436.17

1 - EMPLOI
1.4 REPARTITION PAR NATIONALITE DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus) - travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Française	3 763	2 933	6 696
Etrangère	127	105	232
Total	3 890	3 038	6 928

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Française	3 447	2 799	6 246
Etrangère	109	105	214
Total	3 556	2 904	6 460

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Française	3 227	2 699	5 926
Etrangère	108	99	207
Total	3 335	2 798	6 133

1.5 REPARTITION PAR NIVEAU DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus) - travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée, en excluant de ce fait le personnel sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
niveau A			0
niveau B	3	3	6
niveau C	8	5	13
niveau D	48	82	130
niveau E	102	243	345
niveau F	128	334	462
niveau G	150	353	503
niveau H	909	795	1 704
niveau I	1 143	629	1 772
niveau J	632	331	963
niveau K	364	181	545
Cadre HC	403	82	485
Total	3 890	3 038	6 928

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
niveau A			0
niveau B	2	3	5
niveau C	10	9	19
niveau D	60	97	157
niveau E	111	274	385
niveau F	114	316	430
niveau G	166	366	532
niveau H	820	701	1 521
niveau I	855	516	1 371
niveau J	515	292	807
niveau K	335	165	500
Cadre HC	382	76	458
Total	3 370	2 815	6 185

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
niveau A			0
niveau B	2	3	5
niveau C	17	14	31
niveau D	60	127	187
niveau E	124	299	423
niveau F	114	300	414
niveau G	171	382	553
niveau H	809	658	1 467
niveau I	806	514	1 320
niveau J	496	269	765
niveau K	342	160	502
Cadre HC	394	72	466
Total	3 335	2 798	6 133

Plus 41 non cadres et 234 cadres (ex Nx Sécurities et ex CEGC)

1 - EMPLOI
1.6 REPARTITION PAR AFFECTATION DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus) - travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée, en excluant de ce fait le personnel sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

	Année 2011		
	Hommes	Femmes	Total
Direct° Fonctionnelles	1 720	1 152	2 872
Direction Générale	12	11	23
Activités Institutionnelles	0	0	0
Communication	13	25	38
Dir. Finance & Risques	328	325	653
Inspection Générale	49	22	71
Ressources Humaines	36	126	162
Secretariat Général	152	187	339
Syst Info Achats Logistique	1 102	406	1 508
Act. Sociales & Syndic	28	50	78
BFI	1 577	1 224	2 801
Banque Commerciale	181	168	349
Corporate Solutions	39	33	72
Dettes & Financement	148	102	250
Equity Division	274	86	360
Fixed Income & Trésorerie	264	85	349
Gestion	39	16	55
Back Office & Transverse	632	734	1 366
EPARGNE	8	4	12
Capital Investissement	8	4	12
SFS	270	466	736
SFS Paiements	23	54	77
SFS Transversaux	5	10	15
SFS Titres	242	402	644
Effectif Autres Activités	315	192	507
Expatriés	120	24	144
Absents Longue Durée	123	139	262
Personnel Détaché	40	17	57
GAPC	32	12	44
TOTAL	3 890	3 038	6 928

	Année 2010		
	Hommes	Femmes	Total
	1 485	1 076	2 561
	12	11	23
	12	13	25
	11	26	37
	282	285	567
	46	22	68
	38	134	172
	124	167	291
	937	381	1 318
	23	37	60
	1 461	1 151	2 612
Rel. Entr. & Institut°	194	180	374
Cpte Propre Financ.	6	1	7
Dettes & Financ.	157	101	258
Marchés de Capitaux	498	182	680
BFI Autres	136	131	267
Opérations	470	556	1 026
	4	1	5
	4	1	5
	284	481	765
	24	54	78
	5	9	14
	255	418	673
	322	195	517
	105	15	120
	145	147	292
	39	22	61
	33	11	44
	3 556	2 904	6 460

	Année 2009		
	Hommes	Femmes	Total
	1 235	954	2 189
	13	6	19
	12	13	25
	12	24	36
	235	230	465
	46	22	68
	33	127	160
	117	156	273
	740	344	1 084
	27	32	59
	1 470	1 098	2 568
	214	183	397
	6	1	7
	168	101	269
	376	124	500
	270	170	440
	436	519	955
	318	556	874
	26	56	82
	5	10	15
	287	490	777
	312	190	502
	102	13	115
	124	121	245
	45	42	87
	41	14	55
	3 335	2 798	6 133

1 - EMPLOI
1.7 PYRAMIDE DES AGES

Répartition par tranche d'âge et par sexe de l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre.

Année 2011

Ages	Hommes	Femmes	Total
< 20			0
20 - 24	12	17	29
25 - 29	270	230	500
30 - 34	559	423	982
35 - 39	788	547	1335
40 - 44	613	431	1044
45 - 49	607	496	1103
50 - 54	515	438	953
55 - 59	434	399	833
60 - 64	89	56	145
65 et +	3	1	4
Total	3 890	3 038	6 928

Année 2010

Ages	Hommes	Femmes	Total
< 20			0
20 - 24	11	11	22
25 - 29	244	219	463
30 - 34	520	417	937
35 - 39	713	526	1239
40 - 44	525	430	955
45 - 49	574	473	1047
50 - 54	504	435	939
55 - 59	412	377	789
60 - 64	51	16	67
65 et +	2		2
Total	3 556	2 904	6 460

Année 2009

Ages	Hommes	Femmes	Total
< 20			0
20 - 24	12	15	27
25 - 29	226	206	432
30 - 34	508	447	955
35 - 39	654	461	1115
40 - 44	477	431	908
45 - 49	562	449	1011
50 - 54	470	467	937
55 - 59	376	307	683
60 - 64	48	15	63
65 et +	2		2
Total	3 335	2 798	6 133

1.8 AGE MOYEN

C'est, pour l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre, la moyenne des âges exprimée en années et en mois.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	46.4	46.2	46.3
Cadres	42.10	42.3	42.7
Total	43.3	43.7	43.4

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	45.11	45.8	45.9
Cadres	42.10	42.0	42.6
Total	43.3	43.4	43.4

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	46.3	45.4	45.7
Cadres	42.8	41.7	42.3
Total	43.2	43.1	43.2

1 - EMPLOI
1.9 PYRAMIDE DES ANCIENNETES GROUPE

Répartition par tranche d'ancienneté groupe et par sexe de l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre.

Année 2011

Anc groupe	Hommes	Femmes	Total
0 - 5	1 317	800	2 117
6 - 10	919	684	1 603
11 - 15	540	429	969
16 - 20	172	134	306
21 - 25	283	294	577
26 - 30	253	257	510
31 - 35	204	217	421
> 35	202	223	425
Total	3 890	3 038	6 928

Année 2010

Anc groupe	Hommes	Femmes	Total
0 - 5	1 204	790	1 994
6 - 10	915	716	1 631
11 - 15	336	282	618
16 - 20	205	152	357
21 - 25	266	289	555
26 - 30	228	246	474
31 - 35	255	274	529
> 35	147	155	302
Total	3 556	2 904	6 460

Année 2009

Anc groupe	Hommes	Femmes	Total
0 - 5	1 102	730	1 832
6 - 10	883	702	1 585
11 - 15	229	222	451
16 - 20	233	201	434
21 - 25	259	268	527
26 - 30	237	264	501
31 - 35	268	297	565
> 35	124	114	238
Total	3 335	2 798	6 133

1.10 ANCIENNETE MOYENNE DANS LE GROUPE

C'est, pour l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre, la moyenne des anciennetés exprimée en années et en mois.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	20.0	20.3	20.2
Cadres	12.1	13.0	12.5
Total	13.0	15.5	14.1

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	19.7	19.11	19.10
Cadres	12.4	12.8	12.6
Total	13.4	15.5	14.3

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	20.7	19.11	20.1
Cadres	12.4	12.6	12.4
Total	13.6	15.6	14.5

1 - EMPLOI
1.11 ENTREES

Nombre des contrats de travail ayant pris effet dans l'année et consignés au registre unique du personnel.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
création de poste	233	110	343
remplac. Définitif	87	59	146
transformat° cdd en cdi	25	17	42
mutation de filiale	39	28	67
mutation Groupe BPCE	42	20	62
transfert d'activité	81	23	104
CDD	49	58	107
TOTAL	556	315	871
Dont moins de 25 ans	32	40	72

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
	96	55	151
	82	66	148
	15	10	25
	22	26	48
	19	8	27
	218	96	314
	62	67	129
	514	328	842
	38	27	65

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
	52	19	71
	36	25	61
	12	15	27
	47	39	86
	11	4	15
			0
	32	33	65
	190	135	325
	14	25	39

1.12 DEPARTS

Nombre des départs dans l'année, ayant fait l'objet d'une inscription au registre unique du personnel prévu par le Code du Travail (article D.1221-23).

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
fin d'essai (employé)	4	4	8
fin d'essai (employeur)	8	5	13
démission	74	57	131
invalidité	1	3	4
licenciement	32	10	42
Départs PACEC 1		1	1
Départs PACEC 2	6	6	12
rupture conventionnelle	2	3	5
mutation filiale	16	16	32
mutation vers BPCE	5	2	7
préretraite	1	2	3
retraite	2	5	7
retraite plan	22	14	36
fin de CDD	55	66	121
décès	2	2	4
TOTAL	230	196	426

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
	1	2	3
		1	1
	81	40	121
	4	4	8
	22	7	29
	11	9	20
	60	47	107
			0
	12	24	36
	5	7	12
			0
	11	5	16
	21	11	32
	41	44	85
	4	2	6
	273	203	476

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
			0
	3		3
	61	33	94
			0
	33	9	42
	269	186	455
	37	26	63
			0
	25	26	51
	5	12	17
			0
	23	19	42
	7	3	10
	48	40	88
	4	4	8
	515	358	873

1 - EMPLOI
1.13 EFFECTIF INTERIMAIRES

Nombre d'agents intérimaires mis à la disposition de l'établissement par les entreprises de travail temporaire telles que définies à l'article L.1251-2 du Code du Travail.

1.13.1 NOMBRE MOYEN MENSUEL D'AGENTS INTERIMAIRES

Année 2011	Année 2010	Année 2009
157.66	168.07	190.61

1.13.2 EFFECTIF INTERIMAIRES PAR MOTIF DE RECOURS

Il s'agit du nombre de jours de travail des intérimaires au cours du mois de décembre divisé par le nombre de jours ouvrés du mois.

Année 2011	Année 2010	Année 2009																		
<table> <tr> <td style="background-color: #800080; color: white;">Intérimaire Remplacement</td> <td style="text-align: right;">44.50</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #800080; color: white;">Intérimaire Surcroît de travail</td> <td style="text-align: right;">109.00</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #800080; color: white;">Total</td> <td style="text-align: right;">153.50</td> </tr> </table>	Intérimaire Remplacement	44.50	Intérimaire Surcroît de travail	109.00	Total	153.50	<table> <tr> <td>Remplacement</td> <td style="text-align: right;">59.65</td> </tr> <tr> <td>Surcroît de travail</td> <td style="text-align: right;">120.65</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">180.30</td> </tr> </table>	Remplacement	59.65	Surcroît de travail	120.65	Total	180.30	<table> <tr> <td>Remplacement</td> <td style="text-align: right;">98.10</td> </tr> <tr> <td>Surcroît de travail</td> <td style="text-align: right;">88.67</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">186.77</td> </tr> </table>	Remplacement	98.10	Surcroît de travail	88.67	Total	186.77
Intérimaire Remplacement	44.50																			
Intérimaire Surcroît de travail	109.00																			
Total	153.50																			
Remplacement	59.65																			
Surcroît de travail	120.65																			
Total	180.30																			
Remplacement	98.10																			
Surcroît de travail	88.67																			
Total	186.77																			

1.14 EFFECTIF CONTRATS EN ALTERNANCE

Nombre de bénéficiaires au mois de décembre de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation.

Année 2011	Année 2010	Année 2009																		
<table> <tr> <td style="background-color: #800080; color: white;">Contrat d'apprentissage</td> <td style="text-align: right;">152</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #800080; color: white;">Contrat de professionnalisation</td> <td style="text-align: right;">65</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #800080; color: white;">Total</td> <td style="text-align: right;">217</td> </tr> </table>	Contrat d'apprentissage	152	Contrat de professionnalisation	65	Total	217	<table> <tr> <td>Contrat d'apprentissage</td> <td style="text-align: right;">108</td> </tr> <tr> <td>Contrat de professionnalisation</td> <td style="text-align: right;">45</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">153</td> </tr> </table>	Contrat d'apprentissage	108	Contrat de professionnalisation	45	Total	153	<table> <tr> <td>Contrat d'apprentissage</td> <td style="text-align: right;">79</td> </tr> <tr> <td>Contrat de professionnalisation</td> <td style="text-align: right;">29</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">108</td> </tr> </table>	Contrat d'apprentissage	79	Contrat de professionnalisation	29	Total	108
Contrat d'apprentissage	152																			
Contrat de professionnalisation	65																			
Total	217																			
Contrat d'apprentissage	108																			
Contrat de professionnalisation	45																			
Total	153																			
Contrat d'apprentissage	79																			
Contrat de professionnalisation	29																			
Total	108																			

1 - EMPLOI
1.15 EFFECTIF STAGIAIRES ECOLE

Nombre de bénéficiaires au mois de décembre d'un stage « écoles ».

Actions de formation assurées dans le cadre de conventions conclues entre l'entreprise et les établissements d'enseignement secondaire, sup. ou technique.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
267	268	259

1.16 EFFECTIF PERSONNEL HANDICAPE

Agents dont les noms figurent sur la déclaration obligatoire prévue par l'article L.5212-5 du Code du Travail portant sur l'année considérée.

Année 2011	Année 2010	Année 2009																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">51</td> <td style="text-align: center;">43</td> <td style="text-align: center;">94</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Femmes	Total	51	43	94	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">43</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: center;">75</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Femmes	Total	43	32	75	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">69</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Femmes	Total	40	29	69
Hommes	Femmes	Total																		
51	43	94																		
Hommes	Femmes	Total																		
43	32	75																		
Hommes	Femmes	Total																		
40	29	69																		
Dont suite à un accident du travail	11	11																		

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.1 FRAIS DE PERSONNEL

Total de l'ensemble des charges de personnel selon le plan comptable en vigueur
(total des rémunérations du personnel, charges sociales, intéressement, participation, charges fiscales, refacturations, passif social)

Année 2011	Année 2010	Année 2009
951 917 352	825 793 924	879 413 108

2.2 TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Montant total des salaires et traitements payés au personnel lié à l'établissement par un contrat de travail.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
602 533 543	511 798 294	656 824 883

2.3 CHARGES SOCIALES
2.31 CHARGES DE RETRAITE

Montant total des cotisations de retraite à la charge de l'établissement.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
73 013 091	59 907 383	57 551 698

2.32 AUTRES CHARGES SOCIALES

Montant total des charges supportées par l'établissement en raison des obligations législatives, réglementaires, conventionnelles ou en vertu d'accords propres à l'établissement.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
213 274 904	198 786 639	186 654 771

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.4 EVENTAIL DES REMUNERATIONS

Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10 % de salariés à temps plein ayant les rémunérations les plus élevées et celle correspondant aux 10 % de salariés à temps plein ayant les rémunérations les moins élevées.

Précision : L'effectif pris en compte est l'effectif permanent temps plein défini à la rubrique 1.2.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
(2 décimales)	10.27	7.23	6.53

2.5 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES MOINS ELEVEES

Total des rémunérations des dix agents ayant reçu les salaires les moins élevés pour un travail à temps complet (DADS 1).

Année 2011	Année 2010	Année 2009
261 521	257 376	245 258

2.6 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES

Total des rémunérations des dix agents ayant reçu les salaires les plus élevés pour un travail à temps complet (DADS 1).

Année 2011	Année 2010	Année 2009
14 668 541	7 828 313	8 086 166

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.7 MOYENNE DES REMUNERATIONS FIXES ANNUELLES DE BASE

Moyenne des rémunérations fixes de base de l'effectif permanent à temps plein figurant dans le chapitre "Emploi" (indicateur 1.2).

Année 2011

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	27 309	-	27 309
niveau C	31 973	-	31 973
niveau D	30 318	28 539	29 301
niveau E	32 964	31 645	32 143
niveau F	34 438	34 678	34 592
niveau G	37 541	39 007	38 508
Techniciens	34 677	35 230	35 027
niveau H	47 611	44 550	46 303
niveau I	62 270	58 116	60 957
niveau J	78 431	71 999	76 510
niveau K	95 763	88 790	93 725
Hors classe	144 346	133 265	142 694
Cadres	74 973	61 081	70 409
Total	70 313	52 926	63 578

Année 2010

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	nc	-	nc
niveau C	30 963	27 921	29 857
niveau D	29 251	27 795	28 419
niveau E	32 828	31 034	31 679
niveau F	33 472	34 141	33 911
niveau G	37 434	38 285	37 979
Techniciens	34 261	34 412	34 357
niveau H	46 615	43 662	45 371
niveau I	58 236	55 526	57 377
niveau J	75 974	69 628	74 045
niveau K	91 626	87 184	90 351
Hors classe	136 306	121 457	134 166
Cadres	72 507	59 204	68 163
Total	67 404	50 410	60 703

Année 2009

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	nc	-	nc
niveau C	29 775	25 854	28 250
niveau D	30 048	27 779	28 700
niveau E	31 920	30 605	31 072
niveau F	33 375	33 815	33 672
niveau G	37 237	37 505	37 414
Techniciens	33 911	33 812	33 847
niveau H	45 158	42 616	44 132
niveau I	56 988	54 620	56 194
niveau J	73 263	68 069	71 726
niveau K	87 762	85 190	87 073
Hors classe	129 194	123 027	128 257
Cadres	69 987	58 269	66 200
Total	65 075	49 032	58 681

2.8 MOYENNE DES REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES

Moyenne des rémunérations brutes de l'effectif permanent à temps plein figurant dans le chapitre "Emploi" (indicateur 1.2).

Année 2011

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	27 626	-	27 626
niveau C	32 442	-	32 442
niveau D	31 387	29 483	30 299
niveau E	34 650	33 031	33 642
niveau F	36 712	36 231	36 403
niveau G	39 854	40 791	40 472
Techniciens	36 674	36 792	36 749
niveau H	61 369	51 066	56 967
niveau I	81 756	67 409	77 223
niveau J	122 168	93 229	113 524
niveau K	161 032	118 937	148 729
Hors classe	289 919	212 467	278 374
Cadres	117 597	76 150	103 978
Total	108 238	63 733	90 999

Année 2010

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	nc	-	nc
niveau C	31 843	28 867	30 761
niveau D	30 763	28 718	29 594
niveau E	34 862	32 396	33 283
niveau F	35 393	35 715	35 605
niveau G	39 878	40 172	40 066
Techniciens	36 326	35 997	36 117
niveau H	55 194	48 679	52 449
niveau I	68 235	62 250	66 336
niveau J	99 445	82 477	94 287
niveau K	124 247	106 840	119 249
Hors classe	213 323	168 700	206 894
Cadres	96 011	69 373	87 313
Total	88 048	57 534	76 015

Année 2009

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	nc	-	nc
niveau C	30 841	26 721	29 239
niveau D	32 183	28 759	30 149
niveau E	33 659	31 984	32 579
niveau F	35 659	35 315	35 427
niveau G	39 498	39 355	39 404
Techniciens	35 984	35 363	35 582
niveau H	48 977	45 524	47 583
niveau I	63 222	59 742	62 055
niveau J	84 154	76 641	81 932
niveau K	108 510	102 479	106 896
Hors classe	200 330	170 041	195 726
Cadres	86 813	66 303	80 185
Total	79 892	54 619	69 819

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.9 NOMBRE D'AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT

Nombre d'agents ayant bénéficié, dans l'année, d'une augmentation de leur salaire autre que celles décidées dans le cadre de mesures collectives.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	197	526	723
Cadres	1 425	984	2 409
Total	1 622	1 510	3 132

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	232	581	813
Cadres	1 342	873	2 215
Total	1 574	1 454	3 028

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	252	657	909
Cadres	1 297	902	2 199
Total	1 549	1 559	3 108

2.10 NOMBRE D'AMELIORATIONS DE SITUATION PAR PROMOTION

Il s'agit des promotions entraînant une augmentation du salaire de base.

CHANGEMENT DE NIVEAU

Nombre de promotions résultant d'une décision de l'employeur.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	84	174	258
Cadres	183	106	289
Total	267	280	547

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	83	171	254
Cadres	137	89	226
Total	220	260	480

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	77	159	236
Cadres	123	82	205
Total	200	241	441

DONT CHANGEMENT DE CATEGORIE

Nombre de promotions entraînant, pour les agents concernés, un changement de catégorie (de technicien à cadre).

Année 2011

Hommes	Femmes	Total
30	55	85

Année 2010

Hommes	Femmes	Total
26	49	75

Année 2009

Hommes	Femmes	Total
27	37	64

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.11 MONTANT DE LA RESERVE ANNUELLE DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Montant de la réserve dégagée -ou de la provision constituée- au titre de la participation et de l'intéressement sur les résultats de l'exercice considéré.

Année 2011		Année 2010		Année 2009	
Participation	10 854 942	Participation	9 029 625	Participation	4 983 109
Intéressement	29 789 028	Intéressement	35 069 572	Intéressement	0
Total	40 643 970	Total	44 099 197	Total	4 983 109

2.12 MONTANT GLOBAL DES AVOIRS DETENUS SUR LE PEE ET LE PERCO

Total en fin d'exercice des sommes, représentant le cumul des droits du personnel au titre du PEE et du PERCO.

Année 2011		Année 2010		Année 2009	
Réserve globale de participation	45 473 534	48 040 454		44 505 098	
Intéressement & vers. volontaires	217 986 941	200 588 634			
PERCO	6 249 756	1 747 287			
Total	269 710 231	250 376 375			

2.13 MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSE

Montant total de l'abondement versé dans l'année dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise et du PERCO.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
15 147 837	12 642 124	11 810 948

3 - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE
3.1 NOMBRE D'EXAMENS MEDICAUX

Il s'agit, d'une part, des visites obligatoires à l'occasion de l'embauche et, d'autre part, de toutes les autres visites systématiques.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Embauche	987	576	271
Surveillance systématique	3 547	4 089	4 201

3.2 EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Cette rubrique comprend tous les autres examens de dépistage, de contrôle, de surveillance pratiqués à l'initiative ou sous la responsabilité des médecins du travail.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Radio de contrôle	26	27	63
Autres examens	7 861	6 455	5 841

3.3 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SANTE

Il s'agit de toutes les dépenses de fonctionnement de l'action médicale, sanitaire et sociale dans l'établissement.

Sont à exclure, pour être reportées à la rubrique 4.5, toutes les dépenses correspondant à des actions délibérées d'amélioration des conditions de travail.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
	1 510 928	1 775 985	1 358 126

3.4 NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET

Il s'agit des chiffres officiellement enregistrés par l'établissement.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Nombre d'accidents	12	14	21
Nbre de journées perdues de ce fait	198	252	133

3 - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE
3.5 NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRET DE TRAVAIL

Il s'agit des chiffres officiellement enregistrés par l'établissement.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Nombre d'accidents	48	38	43
Nbre de journées perdues de ce fait	1 569	882	492

3.6 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SECURITE

Montant des dépenses réalisées pour améliorer la sécurité des agents et des biens, en matière d'agression comme de tout autre risque.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
	2 663 281	2 149 213	1 471 545

3.7 NOMBRE D'AGRESSIONS

Nombre total des agressions contre les guichets ou les transports de fonds effectués par du personnel de banque.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
	0	0	0

3.8 NOMBRE DE PERSONNES FORMEES A LA SECURITE DANS L'ANNEE

Nombre d'agents ayant suivi, dans l'année, une formation spécifique à la sécurité (incendie, agressions, ...).

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
	4 850	5 689	3 572

4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
4.1 NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Total du temps travaillé en sus du temps de travail normal et rémunéré comme tel.

(en nombres entiers)

Année 2011		Année 2010		Année 2009	
à 125 %	13 159	à 125 %	17 135	à 125 %	9 463
à 150 %	3 721	à 150 %	3 986	à 150 %	2 137
à 200 %	1	à 200 %	60	à 200 %	6

Année 2011				Année 2010				Année 2009			
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
Techniciens	2 690	2 823	5 513	Techniciens	3 977	4 850	8 827	Techniciens	2 156	2 637	4 793
Cadres	7 155	4 213	11 368	Cadres	7 935	4 419	12 354	Cadres	4 505	2 308	6 813
Total	9 845	7 036	16 881	Total	11 912	9 269	21 181	Total	6 661	4 945	11 606

4.2 NOMBRE DE POSTES COMPORTANT UN HORAIRE DECALE ET/OU DE NUIT

Nombre de postes dont les titulaires sont tenus à un horaire commençant avant l'heure normale du début du travail ou se terminant après l'heure normale de fin du travail.

Année 2011				Année 2010				Année 2009			
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
Techniciens	20	3	23	Techniciens	18	3	21	Techniciens	21	2	23
Cadres	13	2	15	Cadres	13	2	15	Cadres	10	2	12
Total	33	5	38	Total	31	5	36	Total	31	4	35

4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
4.3 NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Nombre d'agents (CDI,CDD,Fonctionnaires) travaillant, à leur demande, selon un horaire réduit par rapport à l'horaire collectif.

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	15	264	279
Cadres	50	381	431
Fonctionnaires		11	11
Total	65	656	721

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	18	269	287
Cadres	43	367	410
Fonctionnaires		12	12
Total	61	648	709

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	24	282	306
Cadres	35	334	369
Fonctionnaires	1	11	12
Total	60	627	687

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
50%	9	20	29
60%	6	11	17
70%	4	13	17
80%	29	475	504
90%	17	137	154
Total	65	656	721

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
50%	7	23	30
60%	5	12	17
70%	3	10	13
80%	32	467	499
90%	14	136	150
Total	61	648	709

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
50%	5	21	26
60%	3	14	17
70%	3	13	16
80%	37	459	496
90%	12	120	132
Total	60	627	687

4.4 NOMBRE DE POSTES A HORAIRES VARIABLES

Nombre de postes dont les titulaires bénéficient d'horaires individualisés prévus par l'article L3122-23 du Code du Travail et ne sont pas soumis à la règle de l'horaire collectif.

(CDI,CDD,Fonctionnaires)

Année 2011

	Hommes	Femmes	Total
horaires décalés	33	5	38
horaire fixes	0	0	0
cadres au forfait	2 931	1 552	4 483
horaires variables	864	1 539	2 403
expatriés	120	24	144
Total	3 948	3 120	7 068

Année 2010

	Hommes	Femmes	Total
	31	5	36
	0	0	0
	2 574	1 395	3 969
	912	1 586	2 498
	105	15	120
Total	3 622	3 001	6 623

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
	31	4	35
	0	0	0
	2 345	1 257	3 602
	903	1 602	2 505
	102	13	115
Total	3 381	2 876	6 257

4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
4.5 BUDGET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Montant des sommes consacrées à l'exécution du programme annuel des actions d'amélioration des conditions de travail, prévu par l'article L4612-16 du Code du Travail.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
4 337 079	5 334 409	3 149 630

4.6 CONGES EXPRIMES EN NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES

Il s'agit du nombre de jours d'absences autorisées au titre des :

- congés annuels (payés ou non), RTT, Fractionnement, CET
- congés pour événements familiaux (article 59.1 de la C.C.)
- congés de maternité, suite à maternité, et/ou parental (articles 51.1, 52.1 et 53.1 de la C.C.)
- congés de maladie (articles 54.1, 55, 56 et 57 de la C.C.)
- autres congés payés (articles 11 et 60 de la C.C.)
- autres congés non payés (articles 11 et 60 de la C.C.)

Les jours d'absence motivés par la formation professionnelle, par l'exercice d'un mandat syndical ou électif ou par la grève ne sont pas compris dans cet indicateur.

	Année 2011			Année 2010			Année 2009		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Congés annuels payés ou non	82 413	65 133	147 546	75 220	63 252	138 472	78 800	68 934	147 734
RTT	44 275	36 000	80 275	41 483	35 617	77 100	39 192	33 055	72 247
Jours de fractionnement	5 339	4 505	9 844	4 975	4 422	9 397	5 407	4 794	10 201
CET	1 303	1 498	2 801	1 984	2 498	4 482	5 489	3 941	9 430
Congés pour événements familiaux	2 119	1 163	3 282	1 835	1 328	3 163	1 831	1 095	2 926
Congés maternité à plein ou demi salaire	0	36 764	36 764	101	38 922	39 023	11	46 003	46 014
Congés suite à maternité, sans solde	1 537	8 750	10 287	1 542	6 534	8 076	1 458	5 378	6 836
Congés de maladie à plein ou demi salaire	17 402	31 159	48 561	14 971	27 195	42 166	17 127	26 348	43 475
Congés de maladie sans solde	2 476	3 861	6 337	2 370	2 631	5 001	2 036	5 106	7 142
Autre congés payés	970	1 619	2 589	886	1 601	2 487	988	1 905	2 893
Autre congés non payés	3 965	4 532	8 497	2 750	2 418	5 168	2 567	2 760	5 327
TOTAL	161 799	194 984	356 783	148 117	186 418	334 535	154 906	199 319	354 225

5 - FORMATION
5.1 MONTANT LEGAL DE L'OBLIGATION DE FORMATION

C'est le montant réglementaire et obligatoire que l'établissement doit consacrer à des activités de formation agréées dans le cadre des dispositions légales.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
8 933 815	7 147 100	6 867 933

5.2 MONTANT REEL DES DEPENSES DE FORMATION

. Colonne "imputable" : Dépenses réellement effectuées et figurant dans la déclaration n°2483 à la Direction Générale des Impôts en tant que dépenses imputables eu égard à l'obligation de formation.

. Colonne "non imputable" : Dépenses de formation non prises en compte par l'administration fiscale, soit du fait de leur nature soit par dépassement du montant retenu par l'administration.

	Année 2011			Année 2010			Année 2009		
	Imputable	Non imputable	Total	Imputable	Non imputable	Total	Imputable	Non imputable	Total
MONTANT	15 468 817	712 516	16 181 333	12 089 277	171 127	12 260 404	11 891 377	370 578	12 261 955
Dépenses de fonct. des stages dans l'établ.	809 178		809 178	714 045		714 045	735 997		735 997
Centre de format. de la prof. Bancaire	16 396	7 571	23 967	77 281		77 281	119 071		119 071
Dépenses effectuées en applic. de conv.	4 033 746	193 156	4 226 902	3 177 438	86 445	3 263 883	2 647 684	111 164	2 758 848
Rémunérations versées aux stagiaires	4 980 829	511 789	5 492 618	3 212 652	84 682	3 297 334	3 497 098	259 414	3 756 512
Dépenses de transport et d'hébergement			0			0			0
Autres	5 628 668		5 628 668	4 907 861		4 907 861	4 891 527		4 891 527

5.3 NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre d'agents, ventilé par catégorie et par sexe, ayant bénéficié d'un ou de plusieurs stages dans l'année.

	Année 2011			Année 2010			Année 2009		
	Techniciens	Cadres	Total	Techniciens	Cadres	Total	Techniciens	Cadres	Total
Hommes	353	2 231	2 584	500	3 170	3 670	154	1 104	1 258
Femmes	728	1 435	2 163	1 100	1 891	2 991	397	813	1 210
Total	1 081	3 666	4 747	1 600	5 061	6 661	551	1 917	2 468

5 - FORMATION
5.4 NOMBRE D'HEURES DE STAGE

Nombre total des heures consacrées à la formation des stagiaires mentionnés à la rubrique 5.3.

Année 2011

	techniciens	Cadres	Total
Rémunérées	17 677	77 756	95 433
Non rémunérées			0
Total	17 677	77 756	95 433

Année 2010

	techniciens	Cadres	Total
	15 682	71 283	86 965
			0
	15 682	71 283	86 965

Année 2009

	techniciens	Cadres	Total
	16 365	56 317	72 682
	0	0	0
	16 365	56 317	72 682

5.5 NOMBRE D'HEURES DE CONGES DE FORMATION

Durée totale des congés de formation (formulaire n° 2483 de la Direction Générale des Impôts).

Année 2011

	techniciens	Cadres	Total
Jeunes			0
Art. 5 et 6 loi fév 84			0
Autres	1 155	1 679	2 834

Année 2010

	techniciens	Cadres	Total
			0
			0
	360	2 657	3 017

Année 2009

	techniciens	Cadres	Total
			0
			0
	622	4 259	4 881

5.6 EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIES

C'est l'addition du nombre de stagiaires participant à chacun des stages organisés soit à l'intérieur de l'établissement, soit à l'extérieur, en application des conventions conclues avec des organismes extérieurs agréés. (Un stagiaire participant à plusieurs stages est compté plusieurs fois).

Année 2011

	Internes	Externes	Total
Adaptation	8 642	624	9 266
Evolution	634	97	731
Développement	3 965	437	4 402
Total	13 241	1 158	14 399

Année 2010

	Internes	Externes	Total
	10 552	2 279	12 831
	2 986	1 909	4 895
	226	7 958	8 184
	13 764	12 146	25 910

Année 2009

	Internes	Externes	Total
	376	3 323	3 699
	203	123	326
	485	590	1 075
	1 064	4 036	5 100

5 - FORMATION
5.7 STAGIAIRES ECOLES

Actions de formation assurées dans le cadre de conventions conclues, entre l'établissement et des établissements d'enseignement secondaire, supérieur ou technique.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
nombre de bénéficiaires	970	878	797

5.8 RESULTATS AUX EXAMENS BANCAIRES

Nombre de diplômes obtenus aux examens professionnels, soit directement, soit à la suite de l'obtention des Unités de Valeurs requises.

Enseignement supérieur : I.T.B., C.E.S.B.

	Année 2011			Année 2010			Année 2009		
	Inscrits	Présentés	Succès	Inscrits	Présentés	Succès	Inscrits	Présentés	Succès
C.A.P Diplôme									
B.P Diplôme	2	0	0	10	7	5	12	1	1
BTS de banque							1	1	0
Enseignement supérieur	9	1	1	9	7	5	11	4	4

5.9 NOMBRE D'AGENTS AYANT DEMANDE A BENEFICIER D'UN CONGE DE FORMATION

Nombre d'agents remplissant les conditions requises pour l'obtention d'un congé de formation et ayant demandé, dans l'année, à en bénéficier.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
	4	8	10

5.10 FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNEE

Actions de formation destinées aux jeunes, organisées notamment dans le cadre de l'article L6324-5 du Code du Travail

(actions associant des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire), ou dans le cadre des dispositions relatives aux contrats emploi-formation.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
nombre de bénéficiaires	327	215	187

6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES
6.1 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nombre de réunions plénières, ordinaires ou exceptionnelles dans l'année, tenues dans les établissements.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
76	70	101

6.2 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nombre de réunions plénières, ordinaires ou exceptionnelles dans l'année, tenues dans les établissements.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
67	51	52

6.3 NOMBRE DE REUNIONS DES COMMISSIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nombre de réunions, dans l'établissement, de chacune des trois commissions (emploi-formation, information-aide au logement, économique) dont la constitution est obligatoire, en fonction des seuils d'effectifs, et nombre de réunions de l'ensemble des autres commissions.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Commission Emploi - Formation	17	14	12
Comm. Information et aide au logement	7	4	4
Commission Economique	19	17	25
Autres commissions	54	49	112

6.4 NOMBRE DE REUNIONS AVEC LES DELEGUES DU PERSONNEL

Nombre de réunions collectives entre le chef d'établissement ou ses représentants et les délégués du personnel, conformément à l'article L.2315-8 du Code du Travail.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
34	39	86

6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES
6.5 VOLUME GLOBAL DES CREDITS D'HEURES DE FONCTION

Total des heures de fonction acquises à des représentants du personnel pour l'exercice réel et effectif d'un mandat (hors congés spéciaux), ventilées selon qu'elles étaient destinées à des fonctions au niveau de l'établissement ou aux niveaux régional et national.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Au niveau de l'établissement	55 252	52 300	54 738
Au niveau du groupe	27 782	26 401	28 660

6.6 VOLUME GLOBAL DES JOURS DE CONGES ACCORDES POUR PARTICIPATION A DES ACTIVITES EXTERIEURES AU GROUPE

Cette rubrique comptabilise :

. Les jours d'absence, rémunérés ou non, au titre de la C.C. (articles 11 et 12) ou de dispositions légales telles que le congé de formation économique, sociale et syndicale (article L3142-7 du Code du Travail).

. Les jours d'absence dus à un mandat prud'homal.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
	252	306	152

6.7 NOMBRE DE PROCEDURES ENGAGEES (instances paritaires ou judiciaires)

Nombre de litiges nés entre l'établissement et un de ses salariés ayant, dans l'année, donné lieu à l'engagement d'une procédure devant une ou plusieurs instances.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
	18	15	16

6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES
6.8 TAUX DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS

C'est le rapport entre le nombre des suffrages exprimés et celui des inscrits tous collèges confondus, constaté dans l'établissement où ont eu lieu, dans le courant de l'année, des élections de délégués du personnel et au comité d'entreprise.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Comité d'entreprise	-	-	57.49
Délégués du personnel	-	-	56.90

6.9 NOMBRE DE JOURNEES NON TRAVAILLEES DU FAIT DE GREVE

Il s'agit du nombre cumulé des heures d'absence pour fait de grève dans l'établissement, volontaire ou forcée, totalisées au 31 décembre de l'année et converties en nombre de jours.

	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Nbre de jours de grève	18.3	352.5	274
Personnes empêchées de se rendre à leur travail	0	0	0

6.10 NOMBRE D'ENTRETIENS D'EVALUATIONS

Nombre total des entretiens d'évaluation ayant eu lieu en application de l'article 36 de la C.C. qu'ils soient périodiques ou non.

	Année 2011			Année 2010			Année 2009		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	403	871	1 274	356	813	1 169	297	687	984
Cadres	2 577	1 517	4 094	2 046	1 281	3 327	1 555	898	2 453
Total	2 980	2 388	5 368	2 402	2 094	4 496	1 852	1 585	3 437

* Pour 2009, il s'agissait de fixation d'objectifs

**7 - AUTRES CONDITIONS DE VIE DES SALARIES ET DE LEUR FAMILLE
RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT**

7.1 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU COMITE D'ENTREPRISE

Ensemble des sommes versées par l'établissement au comité d'entreprise, soit à titre forfaitaire pour l'année, soit au titre de certaines oeuvres sociales qu'il gère.

Année 2011	Année 2010	Année 2009
12 062 106	11 383 452	10 847 787

7.2 MONTANT DES SOMMES CONSACREES AUX AVANTAGES SOCIAUX

Cette rubrique reprend, ventilées par nature, toutes les sommes directement consacrées par l'établissement à des actions sociales non gérées par le comité d'entreprise.

En regard, figurent les dépenses de même nature effectuées par le comité d'entreprise sur son budget propre.

	Année 2011		Année 2010		Année 2009	
	par la banque	par le comité sur son budget	par la banque	par le comité sur son budget	par la banque	par le comité sur son budget
Logement	2 474 379		1 988 684		1 911 401	
Transport	3 535 338		3 061 572		3 330 315	
Restauration	9 605 199		9 681 222		9 462 477	
Sports		546 420		459 102		452 105
Loisirs		2 019 140		2 094 807		2 283 949
Vacances		4 952 013		4 314 820		3 946 884
Mutuelle d'entreprise	7 321 118		5 950 267		5 984 043	
Prévoyance	9 163 739		7 041 092		7 511 007	
Retraite supplémentaire	66 815 359		55 931 194		53 994 079	
Primes de crèche	13 451		21 036		31 233	
Autres	181 129		119 556		128 783	
TOTAL	99 109 712	7 517 573	83 794 623	6 868 729	82 353 338	6 682 938

**7 - AUTRES CONDITIONS DE VIE DES SALARIES ET DE LEUR FAMILLE
RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT**

7.3 POURCENTAGE DE LA CONTRIBUTION GLOBALE DE LA BANQUE PAR RAPPORT AU TOTAL DES REMUNERATIONS

Rapport du total des deux indicateurs précédents :

7.1 Montant de la contribution annuelle au budget des comités d'entreprise

7.2 Montant des sommes consacrées aux avantages sociaux : exclusivement les sommes directement consacrées par l'établissement
à celui de l'indicateur 2.2 Total des rémunérations du personnel

Année 2011	Année 2010	Année 2009
18.45%	18.60%	14.24%

7.4 PRETS AU PERSONNEL A TAUX PREFERENTIELS

Prêts au personnel accordés à des taux plus favorables que ceux consentis au client le plus favorisé.

Le premier indicateur totalise, dans l'année, les bénéficiaires et les montants des prêts qui leur ont été accordés.

Le second indicateur cumule, au 31 décembre, les bénéficiaires et les montants des prêts en cours.

Année 2011			Année 2010		Année 2009	
Dans l'année	bénéficiaires	montant	bénéficiaires	montant	bénéficiaires	montant
TOTAL	749	90 421 069	1 191	134 227 383	359	13 455 389
dont consommation	198	2 761 858	342	4 101 833	226	2 990 697
dont logement	551	87 659 211	849	130 125 550	133	10 464 692
Cumulés au 31/12	bénéficiaires	encours	bénéficiaires	encours	bénéficiaires	encours
TOTAL	2 735	240 828 433	2 529	177 291 053	1 951	92 344 378
dont consommation	799	7 771 799	843	8 352 673	777	4 488 785
dont logement	1 936	233 056 634	1 686	168 938 380	1 174	87 855 593

CCE NATIXIS DU 30 MAI 2012

Avis sur le bilan social 2011 CCE - CE Paris et Centres Rattachés

Les élu-es du Comité Central d'Entreprise et du Comité d'Etablissement de Natixis Paris et Centres rattachés sont consultés ce jour sur le projet de Bilan Social relatif à l'exercice 2011.

Une fois de plus, les élu-es ne peuvent que déplorer le fait que la procédure d'information-consultation sur le Bilan Social semble se résumer, de la part de la Direction, à devoir uniquement satisfaire à ses obligations légales.

Les manques sont pourtant flagrants.

- Aucune analyse qualitative n'a été portée en séance à la connaissance des élu-es ;
- Les indicateurs statistiques fournis restent souvent trop généraux. La Direction n'ayant manifestée aucune volonté sérieuse de les enrichir ni de les affiner.

Comment dès lors appréhender la situation concrète au sein de l'entreprise ?

Pourtant, la Direction ne se prive pas de s'ériger « entreprise socialement responsable ».

L'examen du Bilan Social ne donne ainsi lieu à aucun véritable échange, ni discussion avec les élu-es.

La Direction considère-t-elle que se contenter de prendre note des questions fournies, par écrit, par les élu-es et y apporter des réponses, le plus souvent de façon très formelles, est la marque d'une démarche reflétant l'intensité et la vitalité du dialogue social chez Natixis ?

Ou bien les élu-es doivent-ils se résoudre à ne considérer leur rôle que comme celui d'une chambre d'enregistrement, passage obligé à une stratégie de communication ?

Pourtant, les élu-es persistent à croire qu'un examen approfondi pourrait donner matière à discussion et à des échanges constructifs. Ceci, pour répondre aux besoins réels des femmes et des hommes qui constituent notre entreprise.

Le contexte d'incertitude économique, les projets de réorganisation et d'ajustements stratégiques, en cours et sans doute à venir, sont en effet des éléments fortement déstabilisants auxquels ils conviendraient non seulement de répondre mais que nous devrions être à même d'anticiper.

Or, un dialogue social de piètre qualité peut être particulièrement dommageable quant à ses conséquences sur les conditions de travail, sur le mal être qui pourrait dès lors s'instaurer, et sur la déconnexion qui pourrait se créer entre une Direction focalisée sur des considérations « stratégiques » et le quotidien de celles et ceux qui font Natixis.

Les élu-es relèvent ainsi quelques exemples emblématiques de cet écart :

- le volet Formation dont l'augmentation des moyens va de pair avec une diminution de la population y ayant accès et surtout avec une inadéquation à l'évolution des métiers. Le projet portant sur les ajustements stratégiques de la BFI l'ayant cruellement souligné ;
- le thème du Handicap, dont la difficulté à atteindre les objectifs ne devrait aucunement nous conduire à désormais sous-traiter cette problématique ;
- l'opacité persistante sur les éléments constitutifs de la rémunération et leurs modes d'attribution ;
- le creusement des inégalités salariales entre femmes et hommes – accentuées par les phénomènes de « plafond et de paroi de verre » qui sont malheureusement bien ancrés chez Natixis ;
- et plus généralement, les disparités de rémunération (entre pôles, entre certains métiers) et de traitement (avancement, formation, etc.). Le toujours plus pour certains semblant prévaloir.

Les élu-es constatent ainsi que les grands sujets indispensables à une bonne cohésion sociale dans l'entreprise, n'ont toujours pas été pris en compte : les écarts de rémunération liés aux différentes origines des salariés, l'égalité professionnelle, les handicapés, les seniors, la gestion de la diversité ou la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élu-es émettent un avis négatif sur le projet de bilan social 2011.

Les élu-es souhaiteraient proposer aujourd'hui à la Direction de se réunir et de redéfinir le contenu du Bilan social afin de construire, ensemble, un socle qui nous permettrait de travailler conjointement à une véritable amélioration, dans la durée et par un travail continu, de la cohésion sociale au sein de Natixis.